

## PROCÈS – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2015

CONVOCACTION : 22 mai 2015

AFFICHAGE : 2 juin 2015

L'an deux mil quinze, le 29 mai à 20 heures, le conseil municipal de la commune de BLANGY-TRONVILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Eric GUÉANT, maire.

**PRÉSENTS** : Mmes Nathalie HAVET, Chantal CORDELETTE, Sabine MAILLY, Ariane DEREUMAUX, Véronique WARMÉ, MM. Eric GUÉANT, Armel LECLERCQ, Sylvain HALGAND, Charles PRAMAGGIORE, Matthieu LENGLET, Patrice BOUTEILLE, Olivier CARLOS, Jean-Yves GAUDEFRROY, Pascal DÉCLE, Tristan ROBERT.

**ABSENT(S) ET EXCUSÉ(S)** : Néant

**PROCURATION(S)** : Néant

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Désignation du secrétaire de séance,
- 2) Informations et compte-rendu des décisions du maire,
- 3) Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 avril 2015,
- 4) Renouvellement du Contrat Unique d'Insertion de M. Paul CARDON
- 5) Modification des statuts du SIVOM du Canton de BOVES – changement de dénomination
- 6) Travaux de la commission marais : signature d'un contrat avec l'AREMA,
- 7) Propositions de la commission sécurité routière,
- 8) Point sur le dossier « Bistrot de Pays »,
- 9) Questions diverses.

### **1 : Désignation du secrétaire de séance**

M. CARLOS a été désigné secrétaire de séance sur proposition de M. GUÉANT.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **2 : Informations et compte-rendu des décisions du maire**

M. GUÉANT rappelle l'action menée par Mme FOURÉ et M. GEST « Amiens Capitale, c'est capital ». Il partage l'inquiétude des élus picards de tous bords politiques sur les risques d'un transfert des centres de décision vers Lille. Il est possible de remplir des coupons papier disponibles en mairie ou de signer la pétition sur internet pour soutenir la démarche des élus. L'Association des Maires de la Somme (AMF 80) a fait parvenir un coupon en mairie afin que le conseil municipal se prononce sur le sujet. M. GUÉANT et les élus décident d'apporter leur soutien afin qu'Amiens soit capitale régionale administrative.

M. GUÉANT dresse un bilan sur l'entretien de la commune depuis un an, qui s'avère négatif. Un nouveau planning hebdomadaire a été établi par M. le Maire, M. LECLERCQ et Mme MENESSE afin de distinguer trois axes prioritaires dans l'entretien : 1) centre-bourg 2) cimetière 3) terrain de foot. Les agents sont encadrés par M. LECLERCQ, lui-même assisté par M. BOUTEILLE. M. GAUDEFROY fait remarquer que l'utilisation d'engins bruyants le lundi de Pentecôte dans le cadre de l'entretien du lotissement était mal venue. Il a d'ailleurs interdit à Mme FLAMENT de débroussailler avant 10 heures. M. GUÉANT lui indique que le lundi de Pentecôte est depuis quelques années la journée de solidarité et que les agents peuvent être amenés à travailler ce jour-là.

A compter du lundi 1<sup>er</sup> juin, suite à la signature d'une convention, les autorisations et actes relatifs à l'occupation du droit des sols seront instruits par les services d'Amiens métropole.

Une sortie nature est organisée dimanche 14 juin à 15 heures par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie.

### **3 : Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 avril 2015**

Le compte-rendu de la séance du 3 avril 2015 est approuvé.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **4 : Renouvellement du Contrat Unique d'Insertion de M. Paul CARDON**

Le contrat de 20 heures hebdomadaires de M. CARDON arrive à son terme le 01/07/2015.

M. GUÉANT indique qu'un dernier renouvellement de 6 mois est possible, jusqu'en janvier 2016.

L'Agence de Services et Paiement reverse 70 % de la rémunération de M. CARDON (672 € nets mensuels).

M. CARDON suivra une formation « entretien préventifs des engins et matériels d'exploitation » (2 jours en octobre 2015).

Le conseil municipal ACCEPTE que le contrat unique d'insertion de M. CARDON soit renouvelé et AUTORISE M. GUÉANT à signer tout document nécessaire à ce renouvellement.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **5 : Modification des statuts du SIVOM du canton de BOVES – Changement de dénomination**

M. GUÉANT expose à l'assemblée que pour faire suite à la suppression du canton de Boves en date du 1<sup>er</sup> janvier 2015 (conformément au décret 2014-263 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Somme), le comité syndical du SIVOM de BOVES, par décision du 13 avril 2015, s'est prononcé pour :

- la transformation du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple à la carte du Canton de BOVES, en Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple à la carte de BOVES
- la dénomination suivante : « SIVOM de BOVES ».

Cette décision étant soumise aux dispositions de l'article L.5211-20 du CGCT, il demande à l'assemblée de se prononcer sur cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal SE PRONONCE FAVORABLEMENT à ces dispositions.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **6 : Commission marais : signature d'une convention avec l'AREMA**

M. HALGAND explique ce qu'est l'AREMA (Association pour la Restauration et l'Entretien des Milieux Aquatiques) et en quoi consisterait la signature de contrats avec ce prestataire.

Il s'agit d'une part d'assurer l'entretien du fossé longeant la rue André Serryn (250 ml), visible en venant du chemin du halage : nettoyage du fossé, fauchage des herbacées, bûcheronnage des arbustes et arbres gênant l'écoulement des eaux, suppression des arbres inadaptés aux rives sur les parcelles abandonnées, exportation des rémanents sur la plateforme municipale. Le montant TTC du devis s'élève à 994.48 €.

L'autre devis concerne l'abattage et le façonnage d'arbres (saules têtards et frênes) et l'émondage de 2 saules têtards, pour un montant total de 5 850.88 € TTC.

M. GUÉANT ajoute que le nettoyage de ce fossé cadre parfaitement avec la volonté du conseil d'entretenir les zones humides de son territoire et celle de développer l'éco tourisme en embellissant la zone qui relie le fleuve au centre-bourg et au futur « Bistrot de Pays ».

Il est demandé que soit réalisé le nettoyage du fossé qui longe le terrain de football jusqu'au canal.

Le conseil municipal AUTORISE M. GUÉANT à signer le devis n° EC 15-106.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **7 : Commission sécurité routière – propositions de changement**

Le premier point consiste à sécuriser le centre-bourg en limitant la vitesse à 30 km/h, il faudra remettre 4 panneaux de signalisation en place.

**Pour : 10**

**Contre : 5** (Mmes HAVET et WARMÉ, MM. GUÉANT, DÉCLE, GAUDEFROY)

**Abstention : 0**

Il est ensuite proposé de mettre en place un puits près de la RD 167 : une étude sera demandée aux services de l'eau d'Amiens métropole. M. le Maire précise que cette zone est située dans le périmètre de captage d'eau. La réserve de fonds allouée par la société ROQUETTE à la commune pourrait être utilisée pour ces travaux.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Pour renforcer la sécurité au niveau du STOP entre la RD 167 et la rue Edouard Ruelle, il est proposé par M. LECLERCQ de réaliser un marquage au sol de ce stop. En effet, le panneau est très souvent accroché par les poids-lourds qui empruntent cet axe. M. GUÉANT ajoute qu'il faudra faire cette demande auprès du Conseil Départemental de la Somme, gestionnaire de cette voie.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Il est ensuite demandé d'avancer le marquage au sol du STOP situé entre la rue Paul Baroux et la place Gaston Delapierre : la haie située à droite de ce STOP gêne la visibilité, obligeant les automobilistes à avancer au-delà de la ligne de marquage au sol. M. le Maire précise que la demande en sera faite aux services d'Amiens-métropole, gestionnaire de cette voie.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **8 : Point sur le dossier « Bistrot de Pays »**

M. GUÉANT présente aux élus ce qu'est la charte des bistrots de pays.

L'opération Bistrot de Pays (appellation déposée) est une démarche originale mobilisant des établissements (bistrots, cafés, estaminets et autres débits de boisson) dans un projet de pays. Le Bistrot de Pays a pour but, à travers un réseau local d'animation, de contribuer à la conservation et à l'animation du tissu économique et social en milieu rural par le maintien ou la recréation du café de village multiservices de proximité.

Un Bistrot de Pays doit donc :

- Etre situé dans une commune rurale de moins de 2 000 habitants
- Constituer le dernier, ou l'un des derniers, commerce(s) du village
- Etre ouvert à l'année
- Proposer, autant que possible, les services de base non assurés par ailleurs dans le village (tels que dépôt de pain, de tabacs, de journaux, petite épicerie...)
- Disposer des principaux documents d'informations touristiques locales
- Organiser des animations festives et culturelles (au moins 3 par an)
- Promouvoir les produits du terroir
- Proposer au minimum une restauration de type casse-croûte à toute heure, basée sur les produits régionaux
- Dans le cas où une restauration complète est assurée, proposer des repas où les recettes et les produits du terroir tiennent une place prépondérante.

Le projet de rénovation de la ferme correspondant donc aux critères du Bistrot de Pays.

M. GUÉANT a pris contact avec le responsable de la Fédération Nationale des Bistrots de Pays afin d'obtenir de plus amples informations.

### **9 : Questions diverses**

Mme CORDELETTE indique à l'assemblée qu'il est de coutume, dans de nombreuses communes, qu'une quête soit réalisée lors d'un mariage et que le produit de celle-ci soit remis à la commune. Le conseil municipal doit accepter ces dons par délibération.

Aussi, M. le Maire propose à l'assemblée de prendre une délibération acceptant d'une manière générale d'accepter au nom de la commune les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

Le conseil municipal DÉCIDE d'accepter, d'une manière générale, les dons et legs faits à la commune qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,

AUTORISE M. le Maire à procéder aux encaissements et à signer tous documents nécessaires.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**M. ROBERT** interroge M. GUÉANT sur les horaires des transports scolaires : un bus supplémentaire est-il prévu vers 15h30 au collège de Longueau ? Il faudrait vérifier la coordination des passages avec les heures de sortie du collège.

**M. GUÉANT** informe le conseil municipal qu'une signalétique touristique va être installée le long de la Véloroute Vallée de Somme. Une table d'interprétation va être implantée concernant le Grand Marais de la Queue et pourra être complétée au choix de la commune (texte + photo).

D'autre part, la benne à déchets verts d'Amiens métropole sera mise dans l'espace grillagé déjà existant.

Les travaux de l'église vont être réalisés la semaine prochaine (semaine 23).

Une information municipale a été distribuée dans le lotissement afin de rappeler aux riverains (et surtout à leurs visiteurs) de veiller à respecter le sens interdit.

**Mme HAVET** remarque qu'il serait judicieux d'acheter des barnums plus maniables que ceux utilisés actuellement (budget 2016).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05.

Prénom et nom	Signature
Eric GUÉANT - Maire	
Nathalie HAVET – 1 <sup>ère</sup> adjointe	
Armel LECLERCQ – 2 <sup>ème</sup> adjoint, secrétaire	
Sylvain HALGAND – 3 <sup>ème</sup> adjoint	
Sabine MAILLY	
Charles PRAMAGGIORE	
Matthieu LENGLET	
Véronique WARMÉ	
Patrice BOUTEILLE	
Olivier CARLOS	
Jean-Yves GAUDEFROY	
Ariane DEREUMAUX	
Pascal DÉCLE	
Chantal CORDELETTE	
Tristan ROBERT	